

**CAHIER DES CHARGES
PHASE FINALE
COUPE D'EUROPE DES CLUBS**

1. GENERALITES

Article 1

La Phase Finale de la Coupe d'Europe des Clubs est organisé sous le Haut Patronage de la CEP et selon les règles établies par son Comité Directeur.

Article 2

La Phase Finale de la Coupe d'Europe des Clubs, réunit chaque année dans un lieu défini par le Comité Directeur de la CEP, les quatre clubs issus des phases qualificatives.

Article 3

La Coupe d'Europe des Clubs à pour but d'élever le statut de la Pétanque au rang de sport et d'augmenter l'impact médiatique de cette discipline.

2. ORGANISATION

Article 4

La Fédération organisatrice de cette Phase Finale, choisie par le Comité Directeur de la CEP, avec une préférence pour la fédération dont est issue le Champion d'Europe, désignera à son tour une ville qui sous la responsabilité d'un « Comité d'Organisation » sera chargée d'organiser la dite Phase Finale.

Article 5

Un responsable, mandaté par la CEP, se rendra dans la ville où se déroulera la compétition pour vérifier du respect du Cahier des Charges.

**SPECIFICATIONS
FINAL PHASE
EUROPEAN CUP FOR CLUBS**

1. GENERAL

Article 1

The final phase of the European Cup for Clubs is organised under the High Patronage of the CEP and according to the rules established by its Executive Committee.

Article 2

Each year, the Final Phase of the European Cup for Clubs, brings together each, in a place defined by the CEP Executive Committee, the four Clubs who have come through the qualification phases.

Article 3

The European Cup for Clubs has for its aim to elevate the status of Pétanque to the rank of sport and to improve the media impact of this discipline.

2. ORGANISATION

Article 4

The organizing Federation of this Final Phase, chosen by the Executive Committee of the CEP, with a preference for the federation of which is originating from the Champion of Europe, will designate, in his turn, a town which, under the responsibility of an "Organising Committee" will be charged with organising the "Final Phase".

Article 5

A manager, mandated by the CEP, will go to the town at which the competition will take place to verify that the specifications are respected.

Article 6

La Fédération organisatrice, et par elle, le Comité d'Organisation devra soumettre au Comité Directeur de la CEP, ou à son responsable, le programme détaillé et toutes les dispositions qui auront été prises dans tous les domaines pour l'organisation de la Phase Finale de la Coupe d'Europe des Clubs.

Le cas échéant le responsable désigné par la CEP devra en rendre compte au Comité Directeur de la CEP.

Ce responsable sera pris en charge par la CEP.

Article 7

La Phase Finale de la Coupe d'Europe des Clubs a lieu la 48^{ème} semaine.

Article 8

Cette Phase Finale interviendra plus de trois jours, de vendredi à dimanche.

Article 9

Le temps ne pouvant interrompre le déroulement de la compétition, les Comités d'Organisation doivent prévoir des jeux couverts.

Les jeux sur lesquels a lieu la compétition doivent obtenir l'agrément du Comité Directeur ou de son responsable pour la nature des terrains et les dimensions requises (15 x 4 mètres) (une tolérance pourra être admise pour des jeux de 13 x 3 mètres). De plus ils doivent être suffisamment éclairés (300 lux au sol), être clôturés, délimités et numérotés. L'accès aux aires de jeux est strictement interdit aux spectateurs.

Le total des jeux à aménager doit être au minimum de six.

Le Comité d'Organisation devra prévoir à proximité des aires de jeux une réserve de gravillon et disposer du personnel nécessaire pour arranger ou modifier, si besoin est, les terrains de jeux.

Article 6

The organising Federation, and through it, the Organising Committee must submit to the CEP Executive Committee, or the manager, the detailed program, and all the arrangements which will have been taken in all the spheres of organisation of the Final Phase of the European Cup for Clubs.

If need be the manager designated by the CEP must give a report on the tournament to the CEP Executive Committee. The expense of this manager will be covered by the CEP.

Article 7

The Final Phase of the European Cup for Clubs takes place in week 48.

Article 8

This Final Phase will take place over three days, from Friday to Sunday.

Article 9

The Organising Committee must arrange for covered playing areas so that the weather will not be able to interrupt the running of the competition.

The playing area on which the competition takes place must obtain the approval of the Executive Committee or the manager, the required dimensions of the lanes are 15 x 4 metres (a tolerance will be able to be accepted to 13 x 3 metres). In addition, they must be sufficiently well lit (300 lux at ground level), to be enclosed, marked out, and numbered. Access to the playing areas is strictly forbidden to the spectators.

The number of lanes to layout must be a minimum of six.

The Organising Committee must arrange for a reserve of gravel to be kept close to the playing areas and dispose of the necessary personnel to arrange or modify the terrains of play, if necessary.

Article 10

Le Comité d'Organisation devra prévoir les officiels, ainsi que le matériel nécessaire : tableaux d'affichage, haut-parleurs, table de marque, matériel pour le tirage au sort, personnel du service d'ordre etc.... indispensables au bon déroulement de la Phase Finale de la Coupe d'Europe des Clubs

Article 11

Il y aura lieu de prévoir pour les journalistes, une tribune avec tables et de mettre à leur disposition si possible les téléphones et fax nécessaires à l'exercice de leur profession. Il y aura également lieu de prévoir pour les spectateurs une ou des tribunes devant les aires de jeux.

Article 12

Le Comité Directeur de la CEP désignera un responsable pour la table de marque, il sera accompagné par une personne désignée par la Fédération Organisatrice et par le Comité d'Organisation pour assurer le bon fonctionnement de la Phase finale de la Coupe d'Europe des Clubs.

Article 13

Le drapeau de la CEP devra être mis en première position puis les drapeaux des Nations représentées devront être installés sur les terrains de jeu, dans l'ordre alphabétique, celui du pays organisateur en dernier.

Article 14

Les organisateurs outre les banderoles de la CEP devront en prévoir une portant l'inscription « Nième Coupe d'Europe des Clubs de Pétanque ».

Article 15

Les publicités autour des aires de jeux et dans l'enceinte du lieu de la compétition sont autorisées, tout en respectant les règles et lois en vigueur dans le pays organisateur.

Article 10

The Organising Committee must arrange for the officials, and the necessary materials, the notice board, loud-hailers, registration table, and equipment for the random draws, stewards etc., which are indispensable for the good running of the Final Phase of the European Cup for Clubs.

Article 11

A place will have to be arranged for journalists, a rostrum with tables put at their disposal, if possible, telephones and fax should be available which are necessary for their profession. There will also be a place provided for the spectators in front of the terrains.

Article 12

The CEP Executive Committee will designate a manager for the Registration Table; he will be accompanied by a person designated by the Organising Federation and Organising Committee to assure the good running of the Final Phase of the European Cup for Clubs.

Article 13

The flag of the CEP will be placed in the premier position, and then the flags of the Nations represented must be installed on the terrains of play in alphabetical order with the organising country last.

Article 14

Besides the banners of the CEP, the organisers must arrange for one bearing the inscriptions "n'th European Pétanque Cup for Clubs."

Article 15

The advertising around the confines of the competition are authorised, while respecting the rules and laws in force in the country of the organisers

3. COMPETITION

Article 16

Dans le cadre d'une Phase Finale de Coupe d'Europe des Clubs aucune autre compétition ne doit avoir lieu.

Article 17

La Phase Finale de la Coupe d'Europe des clubs se déroule selon les règles de jeu de la FIPJP.

Article 18

La Coupe d'Europe des Clubs se dispute selon les règles établies par le Comité Directeur de la CEP

Article 19

Chaque équipe peut être constituée de 6 à 8 joueurs dans les conditions suivantes :

- Les équipes de 6 joueurs doivent posséder au moins 1 joueur du sexe opposé au reste de l'équipe ;
- Les équipes de 7 ou 8 joueurs doivent posséder au moins 2 joueurs du sexe opposé au reste de l'équipe

Article 20

Tous les participants doivent être licenciés au Club qu'ils représentent au moment de la compétition et ne peuvent en aucun cas jouer pour un autre club en cours de compétition.

Article 21

Les licences des joueurs et délégués doivent être contrôlées par l'arbitre de la rencontre.

3. COMPETITION

Article 16

Within the framework of the Final Phase of the European Cup for Clubs no other competition may take place.

Article 17

The Final Phase of the European Cup for Clubs takes place according to the rules of the FIPJP.

Article 18

The European Cup for Clubs takes place according to the rules established by the CEP Executive Committee.

Article 19

Each team may consist of 6 to 8 players under the following conditions :

- Teams of 6 players must include at least 1 player of the opposite sex to the rest of the team ;
- Teams of 7 or 8 players must include at least 2 players of the opposite sex from the rest of the team.

Article 20

All the participants must be licensed with the Club that they represent at the time of the competition and may not, under any circumstances, play for another club during the course of the competition.

Article 21

The licences of the players and delegates must be inspected by the umpire of the tournament.

Article 22

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un délégué ou coach qui devra veiller, en particulier, à la parfaite tenue sportive et vestimentaire des joueurs et joueuses placés sous sa responsabilité.

Il devra répondre à tout appel de l'équipe dont il est responsable et effectuer les différents tirages au sort.

Il devra être licencié dans le club qu'il représente.

Pendant toute la durée des parties, le délégué ou coach devra suivre ses équipes à partir de la place qui lui aura été attribuée par les organisateurs, ne pas bouger, ni gesticuler lorsque les joueurs et joueuses évoluent, et en aucun cas il ne pourra intervenir sur les terrains de jeu.

Toutefois, à la demande des joueurs et joueuses, il pourra donner des conseils sous réserve que cela ne conduise pas à allonger le temps prescrit pour lancer le but ou une

Article 23

Les joueurs et joueuses d'un même club devront être revêtus d'une tenue uniforme et porter sur la poitrine l'écusson du Club qu'ils représentent

Des publicités sont autorisées sur la tenue des participants à raison de deux fois 50 cm².

Elles devront être uniformes pour les joueurs et joueuses d'une même équipe.

Article 24

Les rencontres de la Phase Finale de la Coupe d'Europe des Clubs se déroulent de la manière suivante :

- Une triplète mixte rencontre la triplète mixte du club opposée et une triplète libre rencontre la triplète libre du club opposée

Article 22

Each team is placed under the charge of a delegate or coach who must watch out for, in particular, perfect sportsmanship and dress of the players (male and female) placed under his responsibility.

He must answer any appeal from the team for which he is responsible and carry out the different random draws.

He must be licensed with the club that he represents.

For the duration of the games, the delegate or coach must follow his teams from the place which will have been attributed to him by the organisers, not move, nor gesticulate while the teams play and in no circumstances, may he intervene on the terrains of play.

Nevertheless, at the request of the players he will be able to give advice, on condition that it does not lengthen the prescribed time for throwing the jack or a boule.

Article 23

The players of the club must be in the matching strip and have the badge of the Club that they represent on their chest.

Advertising is authorised on the clothing of the participants up to two times 50 sq cms.

They must be uniform for the players (male and female) of the same team.

Article 24

The encounters of the Final Phase of the European Cup for Clubs take place in the following manner :

- A mixed triple plays a mixed triple of the opposing club and an open triple plays the open triple of the opposing club.

- Une doublette mixte rencontre la doublette mixte du club opposée et deux doublettes libres rencontrent les deux doublettes libres du club opposé
- Une triplète mixte rencontre la triplète mixte du club opposée et une triplète libre rencontre la triplète libre du club opposée

Article 25

1 point est mis en jeu à chaque partie. Soit un total de 7 points.

La première équipe atteignant 4 points remporte la rencontre.

Article 26

Les parties de Phase Finale se déroulent en 13 points.

Article 27

Le tirage au sort des demi-finales aura lieu le matin du premier jour de compétition. Il se déroulera en présence des représentants des Clubs qualifiés.

Un pré-tirage sera effectué pour définir l'ordre de passage au tirage, il sera effectué dans l'ordre alphabétique des nations.

Si une nation a deux équipes qualifiées en demi-finales, le champion en titre tirera en second.

Dans l'ordre établi lors du pré-tirage, les clubs qualifiés tireront chacun leur tour une lettre A – B – C ou D qui déterminera l'ordre des rencontres comme suit :

- A contre B et C contre D
- Gagnant (A-B) contre Gagnant (C-D), le Gagnant de cette rencontre sera qualifié pour la finale, le perdant disputera les barrages.
- Perdant (A-B) contre Perdant (C-D), le Gagnant de cette rencontre disputera les barrages, le perdant sera éliminé

- A mixed double plays a mixed double of the opposing club and two open doubles play two open doubles of the opposing club
- A mixed triple plays the mixed triple of the opposing club and an open triple plays the open triple of the opposing club.

Article 25

1 point is given for each game won, i.e. a total of 7 points. The first team reaching 4 points wins the encounter.

Article 26

The games of the Final Phase are to 13 points.

Article 27

A random draw for the semi-finals will take place on the morning of the first day of the competition. It will be conducted in the presence of the representatives of the qualified Clubs.

A pre-draw will be carried out to define the order of the rounds; it will be done in alphabetical order of the Nations. If one Nation has two teams which qualified for the semi-finals, the champion of the title will draw second.

In the order established in the pre-draw, the qualified clubs will, in their turn, draw a letter A – B – C or D which will determine the order of the encounters as follows

- A against B and C against D
- Winner (A-B) against Winner (C-D), the winner of this encounter qualifies for the final, the loser plays in the barrage round.
- Loser of (A-B) against Loser (C-D), the Winner of this encounter plays in the barrage round, the loser of this game is eliminated.

- Barrage : Perdant de la partie des Gagnants contre le gagnant de la partie des Perdants, le Gagnant de la rencontre ira en finale, le perdant sera éliminé.

4. ARBITRAGE

Article 28

Le Comité Directeur de la CEP, en accord avec la Fédération organisatrice, désignera un arbitre international pour la Phase Finale de la Coupe d'Europe des clubs.

5. JURY

Article 29

Il sera constitué un jury, qui sera composé du représentant officiel désigné par le Comité Directeur de la CEP, d'un membre de la Fédération organisatrice (hormis son Président) et d'un membre du Comité d'Organisation, d'un l'un sera désigné comme Président.

Article 30

En cas de contestation et/ou de litige avant ou durant la compétition, le Jury statuera sur les questions à résoudre. En cas de partage des voix, celle du Président sera prépondérante. Les décisions du Jury sont sans appel.

6. RECOMPENSES

Article 31

Le Comité d'Organisation dotera les quatre clubs finalistes de cette compétition par des Coupes. La liste de cette dotation sera soumise à l'appréciation du représentant officiel de la CEP.

- Barrage: Loser of the game of Winners against the winner of the game of Losers, the Winner of the encounter will go into the final, the loser will be eliminated.

4. UMPIRING

Article 28

The CEP Executive Committee, with the agreement of the organising Federation, will designate an International Umpire for the Final Phase of the European Cup for Clubs.

5. JURY

Article 29

A Jury will be formed, which will be composed of the official representative designated by the CEP Executive Committee, a member of the organising Federation (apart from its President) and a member of the Organising Committee, one of whom will be designated as President.

Article 30

In the case of a dispute and/or litigation, before or during the competition, the Jury will decree on the questions to resolve. In the case of stalemate in the votes, the President will have the casting vote. The decisions of the Jury are without appeal.

6. REWARDS

Article 31

The Organising Committee will endow the four finalist Clubs of this competition with Cups. The list of these prizes will be submitted to the official representative of the CEP for approval.

Cette dotation devra comprendre au minimum :

- Des trophées ou coupes destinés aux Clubs
- Des médailles ou autres souvenirs pour tous les participants
- Des fanions ou médailles pour les délégués des équipes, pour les arbitres et les délégués officiels de la CEP

D'autres récompenses peuvent être prévues, elles sont laissées à l'initiative du Comité d'Organisation.

7. FINANCEMENT

Article 32

Tous les clubs participant à la Phase Finale supportent eux-mêmes leurs frais de voyage.

Le Comité d'Organisation de la Phase Finale supporte les frais de séjour (hébergement, nourriture) pour un maximum de 9 personnes par club participant.

La Fédération organisatrice supporte les frais d'arbitrage. La restauration et l'hébergement étant à la charge du Comité d'Organisation. Un seul arbitre international est nécessaire.

Les Présidents de Fédération ou Chefs de Délégation non compris dans ces 9 personnes sont à la charge des Clubs participants.

Le Comité d'Organisation doit être prêt à aider l'organisation du séjour des supporters. Les frais de ceux-ci étant bien entendu à leur charge.

Article 33

L'hébergement devra être prévu comme suit:

- Chambre individuelle pour :
Membres du Comité Directeur de la CEP ;
Présidents des Fédérations et des Clubs ;
Arbitre international.

This prize will be expected to be the minimum of :

- Trophies or cups destined for the Clubs
- Medals or other souvenirs for all the participants
- Flags or medals for the delegates of the teams, for the umpires and the official delegates of the CEP

Other rewards can be arranged , they will be left to the initiative of the Organising Committee

7. FINANCING

Article 32

All the clubs participating in the Final Phase cover their own travelling expenses.

The Organising Committee of the Final Phase covers the expenses of the stay (lodging, food) for a maximum of 9 people per participating club.

The organising Federation covers the umpiring expenses. The refreshments and lodging being charged to the Organising Committee. One single International Umpire is necessary.

The Presidents of the Federations or Heads of Delegations not included in the 9 people are down to the expense of the participating Clubs.

The Organising Committee must be prepared to help organise the stay of the supporters who are responsible for their own expenses.

Article 33

The lodging will be arranged as follows :

- Individual bedrooms for :
Members of the CEP Executive Committee
Presidents of the Federations and of the Clubs:
International Umpire

En cas d'occupation par un couple, le supplément éventuellement demandé par l'hôtelier sera à la charge de l'occupant.

- Chambres doubles ou triples pour :
Délégués ;
Joueurs et joueuses ;

Si un Club demande que des chambres individuelles soient affectées à ses représentants, il devra prendre en charge le supplément de dépenses.

- Accompagnateurs à leur charge.

Le Comité d'Organisation est tenu de communiquer aux Clubs participants le prix des chambres et des repas afin que les Clubs puissent prendre leurs dispositions pour régler les sommes dues et informer correctement leurs accompagnants.

Article 34

Pendant toute la durée de la Phase Finale, le Comité d'Organisation devra prévoir à sa charge, les moyens de transports nécessaires pour faciliter les déplacements des participants entre les hôtels et les terrains de jeu.

Article 35

Le Comité d'organisation assumera tous les frais relatifs à l'organisation de la Phase finale de la Coupe d'Europe des Clubs.

Toutes les subventions, donations, recettes diverses (entrées, programmes, buvettes, etc.) resteront acquises au Comité d'Organisation.

Article 36

Les droits d'inscriptions seront répartis chaque année selon le barème suivant :

- 4 000 € pour le Pays organisateur de la Phase Finale,
- 2 000 € de prix en argent,
- 1 000 € de prix en récompenses (coupe etc.)

In the case of occupation by a couple, the subsequent supplement requested by the hotelier will be charged to the occupant.

- Double or triple bedrooms for:
Delegates;
Players (Male and female)

If a Club requests that individual bedrooms be provided for their representatives, it must cover the supplementary expenses.

- Companions at their own expense.

The Organising Committee is held to communicate to the participating Clubs the price of the bedrooms and the meals in order that the Clubs may make their arrangements to pay the sums due and to correctly inform their companions.

Article 34

Throughout the duration of the Final Phase, the Organising Committee will arrange, at its expense, the necessary means of transport to facilitate the movement of the participants between the hotels and the terrains of play.

Article 35

The organising Committee will assume all the expenses to the final Phase of the European Cup for Clubs. All the subsidies, gifts, diverse receipts (entries, programs, drinks tents, etc..) remain the acquisition of the Organising Committee.

Article 36

The entry fees will be shared out each year according to the following scale :

- 4000 € for the organising country of the final phase.
- 2000 € prize money
- 1000 € prize in the form of reward (cup etc.)

Article 37

Le Président de la CEP et le Président de la Nation organisatrice peuvent suggérer ou proposer au Comité d'Organisation, que des personnes officielles qui n'avaient pas été initialement prévues figurent sur la liste des invités.

Le Comité d'Organisation a évidemment pleins pouvoirs en matière de couverture des frais pour ces personnes.

8. PROTOCOLE

Article 38

Ouverture:

Le Président de la CEP déclarera ouverte la « Nième Phase Finale de la Coupe d'Europe des Clubs ».

Article 39

Présentation des Equipes :

La présentation officielle, après le tirage au sort, se déroulera comme suit :

- L'Arbitre de la Phase Finale ouvrira le défilé. Les représentants de chaque club, en tenue, accompagnés de leur délégué et précédés d'un panneau portant le nom du club et du pays, défileront sur les terrains de jeu et s'aligneront pour être présentés aux spectateurs et aux personnalités par le Délégué Officiel de la Phase Finale de la Coupe d'Europe des Clubs.
- Le serment des participants sera lu en français et en anglais par le délégué du pays accueillant.
- L'hymne de la L'Europe ainsi que l'hymne de la nation organisatrice clôturera la présentation des équipes. Les équipes quitteront alors les terrains de jeu dans le même ordre que pour la mise en place.

Article 37

The President of the CEP and the President of the organising Nation can propose or suggest to the Organising Committee, that officials who were not initially arranged for may figure on the list of guests.

Of course, the Organising Committee has full powers concerning the covering of expenses for these people.

8. PROTOCOL

Article 38

Opening Ceremony:

The CEP President will declare the "n'th Final Phase of the European Cup for Clubs" open.

Article 39

Presentation of the Teams:

The official presentation, after the random draw will take place as follows :

- The Umpire of the Final Phase will lead the parade. The representatives of each club, in uniform, accompanied by their delegate and proceeded by a placard bearing the name of the club and of the country, will parade on the terrains of play and will line up to be presented to the spectators and to the personalities by the Official Delegate of the Final phase of the European Cup for Clubs.
- The speech to the participants will be read in French and in English by the delegate of the host country.
- The European anthem, and the organising Nation's anthem, will then close the presentation of the teams. The teams will leave the terrains of play in the same order as they entered.

Article 40

Présentation des équipes finalistes :

Les équipes finalistes pénétreront sur les terrains de jeu, précédées de l'arbitre officiel, viendront se place face à la tribune d'honneur pour être présentées nominativement aux officiels et aux spectateurs. Après quoi, les deux buts seront lancés par le Président de la CEP et une personnalité qu'il aura désignée.

Article 41

Cérémonie de Clôture :

A l'issue de la Finale, les représentants des équipes finalistes se réuniront face à la tribune d'honneur pour prendre place sur le podium prévu à cet effet.

Le Président de la CEP, accompagné du Président du Comité d'Organisation et du Président de la Nation organisatrice, leur remettra les récompenses officielles. Après la cérémonie de remise des médailles, l'hymne national du Club « Champion d'Europe des Clubs », sera exécuté et le drapeau de sa nation sera hissé.

Article 42

Banquet de Clôture :

L'organisation d'un Banquet de Clôture est laissée à l'initiative du Comité d'Organisation. Si ce banquet est organisé, il devra nécessairement se dérouler le soir après la remise des récompenses, pour ne pas contrarier le retour des participants.

Seront invités gratuitement à ce Banquet :

- Les 9 représentants officiels de chaque Club participant ;
- Le Président de la CEP et son Délégué Officiel ;
- L'arbitre Officiel
- Les Présidents des Clubs et Fédérations participantes
- Les invités d'honneur à l'initiative du Comité d'Organisation et éventuellement sur proposition du Président de la CEP.

Fait à Monaco le 8 Avril 2008

Article 40

Presentation of the teams in the final :

The finalist teams will enter the terrains of play, followed by the official umpire, and will place themselves facing the rostrum of honour to be presented, by name, to the officials and to the spectators. After which, the two jacks will be thrown by the CEP President and a personality that he will have designated.

Article 41

Closing Ceremony :

At the end of the Final, the representatives of the teams in the Final will gather to face the rostrum of honour to take their place on the podium provided.

The CEP President, accompanied by the President of the Organising Committee and the President of the organising Nation, will present to them the official rewards.

After the ceremony of presentation of the medals, the anthem of the Club who are "European Champions of Clubs" will be played and the flag of its nation hoisted.

Article 42

Closing Banquet :

The organisation of the Closing Banquet is left to the initiative of the Organising Committee. If this banquet is organised, it will be necessary for it to take place the evening after the presentation of rewards, so as not to impede the return home of the participants.

Those to be invited free to this Banquet will be:

- The 9 official representatives of each participating Club
- The CEP President and his Official Delegate.
- The official Umpire
- The Presidents of the Clubs and participating Federations
- The honoured guests on the initiative of the Organising Committee and occasionally at the proposal of the CEP President.

finalised at Monaco on the 8 April 2008

